



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 691

Veuillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement no. 691 règlement de taxation et tarification des services pour l'année 2026** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 15 décembre 2025 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Donné à Waterville, ce 16 décembre 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 16 décembre 2025 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de décembre 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière